

À LA UNE pages 4 et 5

## RESSOURCE EN EAU

Nouvelle convention de mutualisation du système Adducteur Hers Lauragais-Ganguise

Page 2  
Retour sur  
les élections

Pages 6 & 7  
Zoom sur un  
partenaire

Page 8  
Démarche  
Zéro phyto







## Édit'eau

Je remercie les membres du conseil d'administration de la confiance qu'ils m'ont témoignée en me confiant la Présidence de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire. Un article est consacré aux élections ci-contre.

Nous avons une obligation de résultats et de performance, pour continuer d'offrir l'eau la meilleure au meilleur prix aux habitants du Lauragais et parce que l'Institution intervient dans un champ concurrentiel.

L'Institution doit aussi rester un outil au service du développement de nos territoires par la fourniture d'eau d'irrigation indispensable à l'agriculture dans le Lauragais, en accompagnant l'évolution démographique ainsi que les besoins industriels et en permettant voire portant les projets de restructuration de la desserte en eau tels que celui engagé dans le Tarn avec le projet Interc'Eau.

L'Institution doit œuvrer en faveur de l'environnement en limitant au maximum l'impact de ses activités. Dans ce sens, beaucoup d'actions sont déjà engagées telles que la production d'énergie renouvelable grâce à notre parc de microcentrales, l'arrêt de l'usage de phytosanitaires, le déploiement d'une démarche de préservation de la ressource ou la poursuite des investissements pour améliorer le traitement des eaux de process du site de Picotalen et donc la qualité de ses rejets.

Dans le contexte législatif évolutif que devrait cadrer la loi NOTRE, nous devons anticiper en poursuivant le travail entrepris pour fisser des liens étroits entre l'Institution et ses syndicats et communes partenaires en eau potable. Cela passe aussi par le développement du pôle montagne noire qui me tient à cœur et sans doute, l'évolution des statuts historiques de l'Institution.

Vous l'avez compris, j'aborde ce mandat avec envie, ambition pour l'Institution et moult projets.

**Gilbert HÉBRARD**  
Président de l'IEMN

## Les grandes lignes du programme d'investissement pluriannuel

Le programme adopté fin 2014 prévoit la réalisation des opérations suivantes dont la mise en œuvre s'échelonne sur plusieurs années :

- ◆ Amélioration de l'usine de traitement des eaux de process : 1 500 000 €HT (en cours de réalisation)
- ◆ Protection de l'évacuateur de crue des embâcles et modification des parapets du barrage des Cammazes : 385 000 €HT
- ◆ Travaux de confortement de la culée rive gauche du barrage des Cammazes : 1 800 000 €HT
- ◆ Travaux d'amélioration de l'évacuation des crues du barrage de la Galaube : 650 000 €HT
- ◆ Travaux d'auscultation du barrage des Cammazes-Tranche 2 : 250 000 €HT
- ◆ Renforcement de la maille pour la desserte du projet Interc'Eau : 2 600 000 €HT



Modèle réduit du barrage des Cammazes créé pour tester l'efficacité des aménagements projetés.

## Retour sur les élections

**Jeudi 4 juin 2015, les membres du Conseil d'Administration de l'IEMN, largement renouvelé suite aux dernières élections départementales, ont réélu Gilbert HÉBRARD à la Présidence de l'Institution pour un 5<sup>ème</sup> mandat.**

À cette occasion, il a annoncé qu'il travaillerait dans le même état d'esprit que précédemment, à l'écoute et dans une relation de confiance et de proximité, avec les membres du Conseil d'Administration, les services et les partenaires de l'Institution, « parmi lesquels je citerai sans être exhaustif : les syndicats et communes auxquels l'IEMN fournit de l'eau potable, les irrigants alimentés en eau brute, les gestionnaires d'ouvrages partenaires au sein du vaste système hydraulique Montagne Noire-Lauragais tels que VNF, les Conseils Départementaux évidemment ainsi que les autres Institutionnels (Etat, Agence de l'eau,...).

Le Conseil d'Administration a procédé à l'élection de la Commission Permanente de l'IEMN. Claudie BONNET, conseillère départementale du Tarn et Alain GINIES,

conseiller départemental de l'Aude, ont été élus en tant que Vice-présidents de l'Institution. Cette répartition équilibrée entre les trois départements permet une gouvernance équilibrée et harmonieuse, fondement même de l'Institution et gage de sa réussite depuis sa création en 1948. Les nouveaux élus sont venus nombreux afin de prendre part à ces élections, signe de leur intérêt pour ce service public. Gilbert Hébrard a conclu son discours en exposant quelques uns des défis à venir pour l'Institution « la protection de notre ressource et plus généralement de l'environnement, un programme d'investissement pluriannuel ambitieux dont l'opération phare est le projet Interc'Eau, la mise en place de l'organisme unique et le changement climatique...»



En haut de gauche à droite : Daniel VIAELLE (Tarn), Florence BELOU (Tarn), Laurent VANDENDRIESSCHE (Tarn), Camille POUPONNEAU (Haute-Garonne), Eliane BRUNEL (Aude), Stéphanie HORTALA (Aude), Slone GAUTIER (Aude). Au 1<sup>er</sup> rang : Bernard BAGNERIS (Haute-Garonne), Marie-Claude PIQUEMAL-DOUMENG (Haute-Garonne), Emilienne POUMIROL (Haute-Garonne), Gilbert Hébrard (Président, Haute-Garonne), Claudie BONNET (Vice-présidente, Tarn), Jean-Luc ALIBERT (Tarn), Patrick MAUGARD (Aude).

## Système AHL-Ganguise

### Une nouvelle convention de mutualisation

L'Adducteur Hers Lauragais et le barrage de la Ganguise forment un système hydraulique mutualisé qui fait intervenir de multiples acteurs et s'inscrit lui-même dans un ensemble plus vaste. Le système mutualisé a récemment fait l'objet d'une nouvelle convention signée par les différents acteurs.

L'ensemble AHL-Ganguise étant indissociable, il a nécessité l'élaboration d'une convention technique et financière qui fixe le cadre d'une gestion coordonnée d'ensemble au service des bénéficiaires. La convention historique qui datait de 1992 avait évolué par petites touches et après plus de 20 ans d'application, elle exigeait une véritable refonte suite à deux éléments majeurs :

- ◆ **Le remplissage du barrage de la Ganguise réhaussé** qui ajoute de nouveaux volumes dans le système donc de nouveaux ayants droits ainsi que des charges financières,

- ◆ **La modification des consignes de gestion du barrage de Montbel** qui constitue la principale ressource en eau du système. Elles réduisent de 2 millions de m<sup>3</sup> le volume à disposition du système AHL-Ganguise.

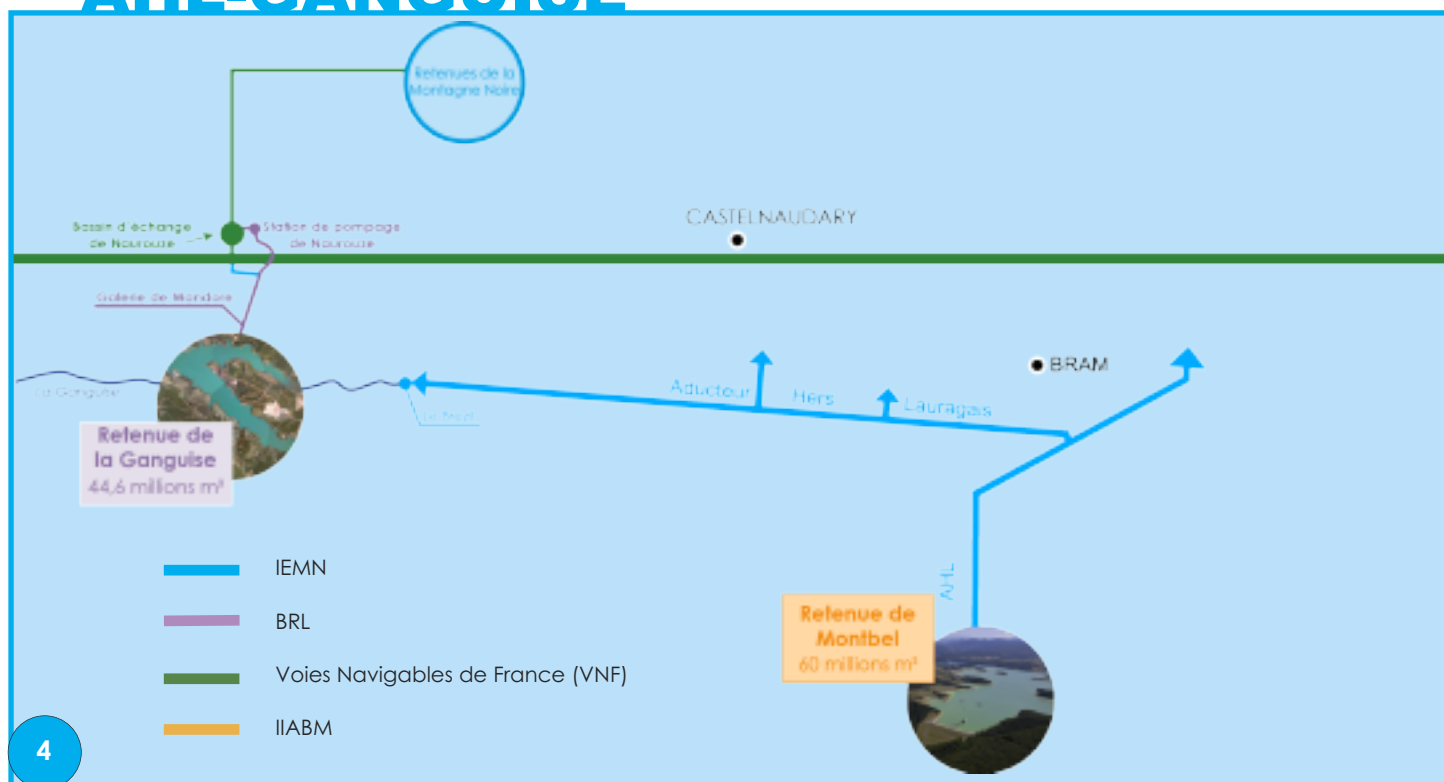
Fruit du travail concerté de l'ensemble des acteurs, une nouvelle convention adaptée à la réalité des ouvrages, équilibrée et claire a été signée au printemps 2015. Elle fixe le champ des ouvrages mis en commun par BRL et l'IEMN, les droits d'eau, les principes de la gestion hydraulique et enfin, les conditions financières.

### LES OUVRAGES MUTUALISÉS

Mis en service en 1992, l'AHL, dont l'IEMN est propriétaire et exploitante, relie la retenue de Montbel (60 Mm<sup>3</sup>) située dans l'Ariège et alimentée par l'Hers Vif, à celle de la Ganguise (44,6 Mm<sup>3</sup>) placée sur un petit affluent de l'Hers Mort. Il transfère de l'eau de Montbel vers la Ganguise et l'eau parcourt ainsi un marathon le long de 42 kilomètres de conduites d'un diamètre maximum de 1 200 mm.

Le barrage de la Ganguise est un ouvrage construit et géré depuis 1979 par BRL, concessionnaire de la Région Languedoc-Roussillon. Les travaux de surélévation achevés en 2005, ont permis de doubler sa capacité (de 22 Mm<sup>3</sup> à 44,6 Mm<sup>3</sup>). Toujours au sein de la concession régionale de BRL, le système AHL-Ganguise est complété sur 1,5 km, par la galerie de Mandore, prolongée sur 1,5 km aussi par une conduite d'un diamètre de 1200 mm qui permet de fournir de l'eau du barrage au niveau de Naurouze pour satisfaire les usages, soit par le biais d'une station de pompage de prélever les eaux excédentaires de la Montagne Noire pour remplir le barrage de la Ganguise et compléter ainsi le mode d'alimentation principal à travers l'AHL.

## Schéma hydraulique AHL-GANGUISE





## LES DROITS D'EAU

Depuis sa création, l'ensemble AHL-Ganguise fournissait de l'eau à BRL, à l'IEMN et au SMEA31. La rehausse du barrage de la Ganguise a ouvert de nouveaux droits d'eau, si bien que le système met aujourd'hui à disposition :

- ⇒ 19 Mm<sup>3</sup> pour BRL à destination du département de l'Aude,
- ⇒ 7 Mm<sup>3</sup> pour le SMEA 31 à destination du département de la Haute-Garonne,
- ⇒ 5 Mm<sup>3</sup> pour l'Institution,
- ⇒ 2,5 Mm<sup>3</sup> pour BRL à destination de VNF,
- ⇒ 1 Mm<sup>3</sup> pour BRL pour le soutien du Fresquel.

Ces volumes permettent le soutien d'étiage des cours d'eau, contribuent à l'alimentation en eau du canal du Midi et satisfont les besoins d'irrigation sur les bassins versants de l'Hers Mort, du Fresquel et plus largement de l'Aude, l'irrigation prélevée à partir du canal du Midi.

## LE VOLET FINANCIER

Les principes de répartition des coûts du système sont solidaires. En ce sens, les charges qui résultent de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages par BRL et IEMN sont partagées tout simplement au prorata des volumes conventionnés.

## QUESTIONS À...

**BRL** Jean-François BLANCHET

*Directeur Général de BRL*

**BRL dispose d'un volume dans le système, soit 14 Mm<sup>3</sup> pouvant évoluer jusqu'à 22,5 Mm<sup>3</sup>. Quels usages ce volume d'eau satisfait-il ?**

BRL a réalisé le barrage de la Ganguise, puis sa surélévation. Cet ouvrage est, dans le Lauragais, un élément clé du Réseau Hydraulique dont la Région Languedoc Roussillon est le concédant et BRL le concessionnaire. Il répond principalement aux besoins d'irrigation des agriculteurs. Il sécurise également l'alimentation du canal du Midi et assure le soutien d'étiage du Fresquel.

Il répond principalement aux besoins d'irrigation des agriculteurs. Il sécurise également l'alimentation du canal du Midi et assure le soutien d'étiage du Fresquel.

**Quels sont vos partenaires utilisateurs ?**

Les partenaires utilisateurs des volumes gérés par BRL sont le Département de l'Aude (propriétaire du réseau d'irrigation situé en aval des ouvrages de production), les agriculteurs irrigants (principalement des adhérents de la SICA d'irrigation de l'Ouest Audois), VNF (pour la sécurisation de l'alimentation du canal du Midi), le syndicat du Fresquel ainsi que des industriels de la zone.

**Quelles sont les perspectives d'évolution ?**

En ce qui concerne les ressources disponibles pour BRL et ses partenaires, nous sommes très attentifs à l'évolution des besoins en irrigation de l'Ouest Audois, ainsi qu'aux attentes en matière de soutien d'étiage. Ce sont deux enjeux très importants pour l'avenir, qui ont notamment justifié l'augmentation de la capacité du barrage.



© Bernard Liégeois (BRL)

## LA GESTION HYDRAULIQUE DU SYSTÈME

La convention **définit également les principes de gestion hydraulique du système**. Si BRL et IEMN assurent chacun la gestion et l'exploitation de leurs ouvrages, l'IEMN coordonne la gestion hydraulique, financière et administrative de l'ensemble AHL-Ganguise. L'objectif est évidemment de tout faire pour satisfaire les besoins. L'Institution tient un rôle transversal du barrage de Montbel jusqu'à celui de la Galaube qui lui permet d'élaborer des propositions pour le système AHL-Ganguise tendant vers une gestion globale concertée et efficace. Ainsi, la stratégie de remplissage du barrage de la Ganguise est établie chaque début d'année hydraulique, soumise aux partenaires et actualisée régulièrement en cours d'hiver pour s'adapter à la réalité de remplissage des barrages contribuant à l'alimentation de celui de la Ganguise. Même si le système présente un haut niveau de sécurité qui garantit la fourniture des volumes, cette gestion dynamique vise aussi à prévoir dès le début du printemps les volumes qui seront disponibles pour l'été et permettre, par exemple à BRL ou au SMEA 31, d'informer leurs clients irrigants afin d'adapter les choix culturaux en cas d'exceptionnelle pénurie.

La gestion est solidaire puisque, si une pénurie se produisait, chacun réduit ses droits d'eau dans les mêmes proportions

## Zoom sur un partenaire

### Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire du Tarn (SIEMN 81)

Né en 1957 de la volonté commune de 27 communes du Tarn, le SIEMN 81 avait alors pour mission la construction et l'exploitation des ouvrages nécessaires à l'alimentation en eau potable des usagers. Cet établissement public de coopération intercommunale assure aujourd'hui la distribution de 2,5 Mm<sup>3</sup> d'eau auprès de 37 000 habitants\* répartis sur 49 communes du département.

Rencontre avec son Président Bernard VIALA, et Philippe BIROLINI, directeur.

#### LES MISSIONS DU SYNDICAT

Le SIEMN 81 distribue à ses usagers l'eau potable achetée à l'IEMN sur un territoire s'étendant de Sorèze à Saint-Sulpice. Pour garantir la continuité et la qualité de ce service, l'équipe gère, surveille et entretient en permanence un réseau très étendu de 1250 km de conduites et de 60 réservoirs en fonctionnement (voir schéma en page 7). Cette exploitation en régie sous-entend la réparation de casses éventuelles, la création de branchements ou d'extensions de réseau. Le syndicat assure aussi la relève des compteurs et les opérations de maintien de la qualité sur le réseau (purges, vidanges, etc). Enfin, il assure la gestion administrative et la relation clientèle avec les usagers (contrat d'abonnement, facturation,...).

#### L'ÉQUIPE

**20 agents** (5 postes administratifs et 15 postes techniques) sous la direction de Philippe BIROLINI, repartis entre le siège social à Cuq Toulza et le centre de Lavaur. Les opérations de comptabilité dont le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses sont assurées par la Trésorerie de Puylaurens.

#### COMPRENDRE LE PRIX DE L'EAU POTABLE

La tarification appliquée est du type binôme avec une prime fixe (abonnement) et une partie consommation d'eau. La prime fixe est payable semestriellement, elle est fonction du nombre de logements desservis par compteur ainsi que du calibre du compteur. La part variable est fondée sur la consommation enregistrée. Depuis 2014 le prix du m<sup>3</sup> est unique quel que soit le volume délivré. À cela, il faut ajouter la part due aux autres organismes : la redevance pour pollution domestique de l'eau (ou redevance Agence de l'Eau) et la TVA de 5,5% sur l'ensemble des éléments cités.

L'assainissement est géré par chaque commune en régie ou via des délégataires.

Philippe BIROLINI précise que « le prix de l'eau augmente de manière régulière afin de faire face aux différentes charges (coûts des travaux d'investissements et du fonctionnement) de notre service public, tout en restant modéré. Ainsi, pour une facture de 120 m<sup>3</sup> comprenant l'abonnement annuel et la part des autres organismes, le prix ramené au m<sup>3</sup> est de 2,015 € TTC » ●

#### Les travaux en cours...

Il y a les travaux courants que sont la réhabilitation de nos châteaux d'eau (étanchéité des cuves, mise en sécurité, ravalement, etc.) en moyenne 2 ouvrages/an depuis 2005, le renouvellement du réseau souvent coordonné avec les travaux de voirie des communes et qui représente 6 à 8 km de conduites renouvelées chaque année depuis 2010. Philippe Birolini poursuit « nous terminons cette année la mise en place de la supervision de nos châteaux d'eau (mesure de débit, pression, température, hauteur d'eau). Cet équipement nous apportera une aide précieuse dans le suivi et l'optimisation du fonctionnement du réseau ».

Enfin, le SIEMN 81 procède tout au long de l'année au renouvellement des compteurs de plus de 15 ans. Philippe Birolini achève cet état des lieux avec le projet d'alimentation en eau potable de la future **ZAC des portes du Tarn**. « Pour répondre à ces nouveaux besoins qui sont estimés à 1000 m<sup>3</sup>/jour à l'horizon 2040, le SIEMN 81 s'engagera prochainement dans un chantier d'envergure avec le renforcement du secteur Sud-Ouest entre Lavaur et Saint Sulpice qui représente environ 2/3 de nos abonnés. Ces travaux consistent à doubler la conduite qui sert à l'aduction de ces châteaux d'eau » ●

\* Chiffres recensement 2011.



Bernard VIALA est le président du SIEMN 81 depuis 1995.

### Quels sont les projets d'évolution de desserte ?

La sécurisation de notre réseau principal est notre priorité. Nous devons prendre en compte à la

fois le vieillissement du réseau existant, ainsi que l'évolution des besoins des futurs abonnés sur l'ensemble du périmètre du Syndicat des Eaux. Par ailleurs, nous devons répondre aux besoins liés au développement économique des zones d'activité du territoire. Tout ceci génère des besoins importants qui ont amené le Comité Syndical à opter pour le doublement de la conduite principale à l'horizon 2030. Cette dernière partira du piquage de l'IEMN à Puylaurens jusqu'à Lavarur dans un premier temps et ensuite en direction de Saint Sulpice pour un coût estimé de 10 millions d'euros. Cet investissement est nécessaire et pérennise la fourniture de notre eau tant appréciée. Ceci est bien sûr

le projet le plus important, d'autres plus modestes sont en cours, mais chacun à son importance.

### Pouvez-vous nous parler de votre partenariat avec l'IEMN ?

Il ne s'agit pas d'une simple relation client/fournisseur mais d'un vrai partenariat. Nous échangeons en permanence et l'Institution nous apporte un appui technique au travers des prestations de surveillance de la qualité de l'eau réalisées sur le réseau syndical par son laboratoire, de la mutualisation de la démarche qualité ou d'actions de communication ●

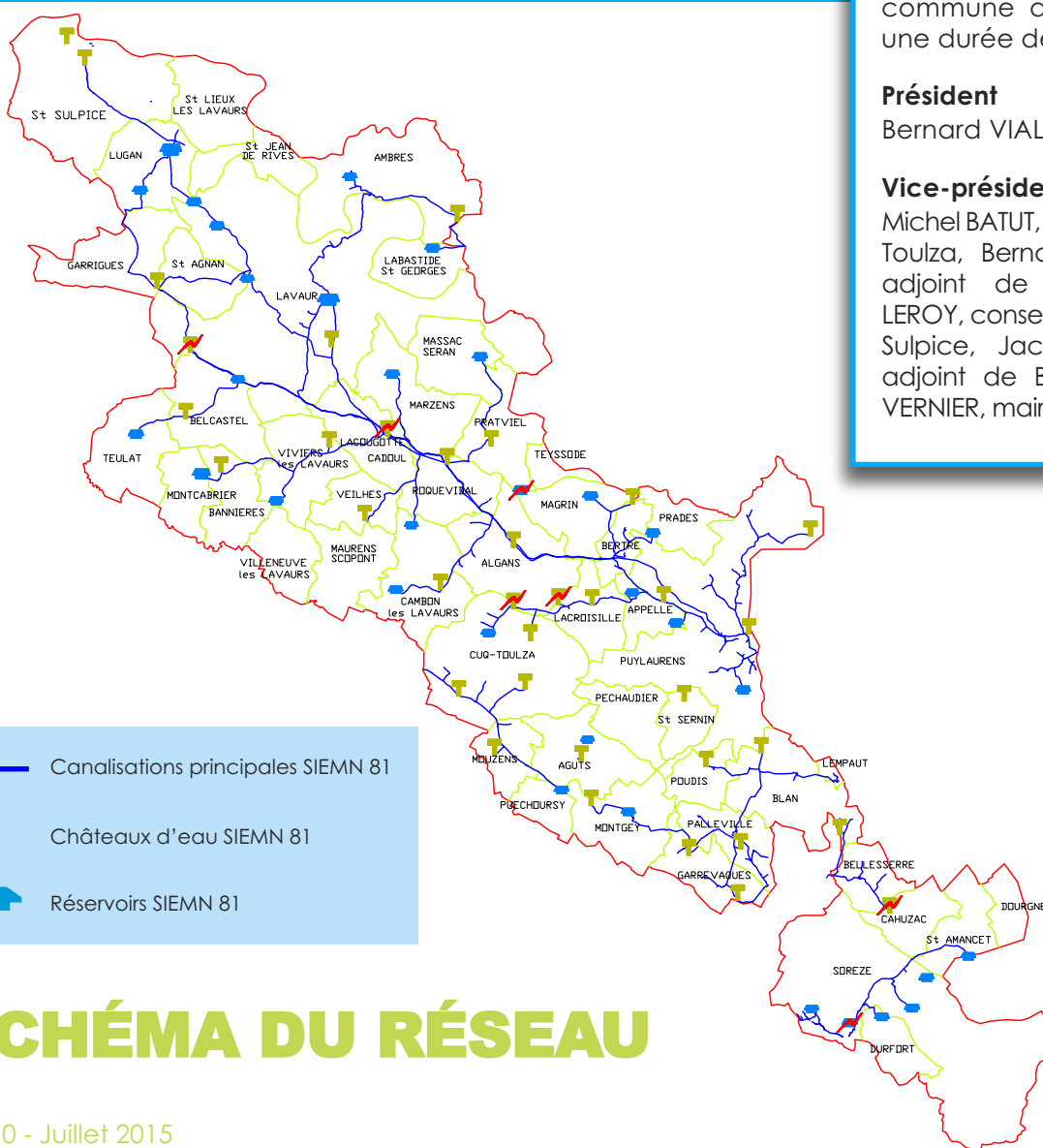
Le Syndicat est administré par un **Comité composé de 98 membres** à raison de deux délégués par commune adhérente élus pour une durée de 6 ans.

#### Président

Bernard VIALA, maire de Magrin.

#### Vice-présidents

Michel BATUT, maire-adjoint de Cuq-Toulza, Bernard LAMOTTE, maire-adjoint de Lavarur, Christophe LEROY, conseiller municipal de Saint Sulpice, Jacques BORET, maire-adjoint de Blan et Jean-Claude VERNIER, maire-adjoint de Durfort.



- Canalisations principales SIEMN 81
- Châteaux d'eau SIEMN 81
- 🏠 Réservoirs SIEMN 81

# SCHÉMA DU RÉSEAU

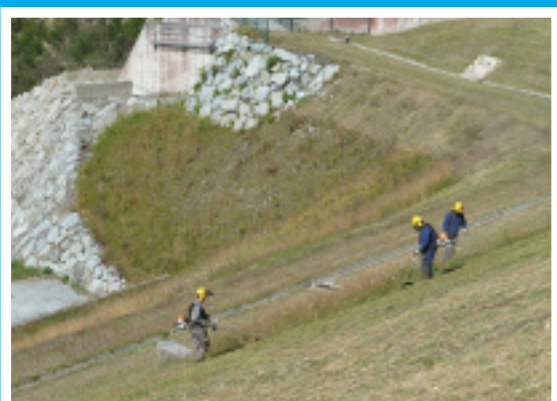
## Démarche « Zéro phyto »

### CONTEXTE LÉGISLATIF

La loi n° 2014-110 du 6 février 2014, dite « Labbé », vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. Elle proscrit, sous certaines conditions, l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts et des promenades accessibles ou ouverts au public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Une interdiction que le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte pourrait étendre à la voirie et avancer au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (*en cours de réexamen en séance publique au Sénat du 9 au 17 juillet 2015*).

### À savoir...

Les utilisations non agricoles ne représentent que 5 à 10% des quantités de produits phytosanitaires épandues en France. Il s'agit surtout d'herbicides et, notamment, de glyphosate, le principe actif du célèbre produit Roundup de Monsanto. Un produit présenté comme inoffensif par les fabricants mais pourtant suspecté d'impacts importants sur la santé. Ainsi, depuis mars 2015, le Centre international de recherche sur le cancer l'a classé comme cancérigène probable chez l'homme.



Entretien du parement du barrage de la Galaube par l'équipe des Espaces Verts.

### L'Institution s'engage...

Soucieuse de la préservation de l'environnement et de la santé de son personnel, l'Institution a progressivement réduit l'utilisation des désherbants jusqu'à leur suppression totale. De cette manière, elle a anticipé la loi interdisant les produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts. Ce changement de méthode d'entretien a nécessité une réorganisation du travail pour l'équipe des Espaces Verts avec une surveillance accrue de la pousse de la végétation et un entretien plus régulier. Par conséquent, nous devons tolérer la présence d'herbes sur les chemins empierrés, bornes de repérage de canalisations, postes et barrages, signes d'une gestion respectueuse de l'environnement et non d'un manque d'entretien. Ainsi, la nature regagne du terrain sur les sites de l'Institution

## Les ressources en eau

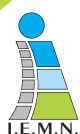
Conséquence d'un printemps peu pluvieux et d'un début d'été particulièrement chaud, les besoins en eau potable et irrigation sont élevés, les ressources sont fortement sollicitées et des restrictions d'eau se mettent en place notamment dans le sud ouest.

Dans ce contexte, les stocks de l'Institution (*ci-dessous*) devraient permettre de satisfaire ses usages sans tension. Pour autant, la vigilance est de mise.

## CHIFFRES

au 16 juillet 2015

Barrage des Cammazes :	11 191 925 m <sup>3</sup>
Barrage de la Galaube :	7 030 019 m <sup>3</sup>
Total barrages :	18 821 944 m <sup>3</sup>
Taux de remplissage :	65 %



Contact : Institution des Eaux de la Montagne Noire - Les Érables - 102 rue du Lac - 31670 LABÈGE

Tél : 05 61 14 64 14 - Fax : 05 61 25 00 03 - Site Internet : [www.i-emn.fr](http://www.i-emn.fr) - Mail : [contact@i-emn.fr](mailto:contact@i-emn.fr)

Directeur de la publication : Gilbert HÉBRARD - Rédaction et mise en page : Service Communication.

Crédits photos : IEMN et Bernard Liégeois (BRL) - Impression : Imprimerie Lecha - Imprimé sur papier recyclé

Dépôt légal : avril 2014.

Télécharger Inf'eaux Montagne Noire sur [www.i-emn.fr](http://www.i-emn.fr) et préserver l'environnement.

